

Ce document est disponible sur le site <http://www.fas.umontreal.ca/recherche/ethique/index.html>

*Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences (CERFAS)*

**DOCUMENT D'INFORMATION À L'INTENTION DES ÉTUDIANTS DE LA  
FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES**

**« ASPECTS ÉTHIQUES DE LA RECHERCHE »**

**« PROCÉDURES EN VUE DE L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'ÉTHIQUE »**

**N.B. :** Le certificat d'éthique doit être obtenu **AVANT** toute collecte de données, incluant le recrutement des participants. À défaut de répondre à cette exigence, votre projet pourrait être invalidé et votre diplôme refusé.

*L'éthique occupe une place fondamentale dans nos sociétés et toute recherche aujourd'hui se doit d'être effectuée de façon à respecter la « dignité » humaine. À cette fin, même lorsqu'un projet ne semble comporter aucun risque, comme c'est souvent le cas dans le domaine des sciences humaines et sociales, toute recherche impliquant la participation d'êtres humains nécessite l'obtention d'un certificat d'éthique.*

*Le présent document vise à vous informer et à vous aider le mieux possible dans vos démarches en vue de l'obtention d'un certificat d'éthique. En outre, le directeur de recherche étant coresponsable dans le cas d'un projet étudiant, nous vous recommandons de le consulter lors de la préparation de votre demande.*

*Si vous désirez de plus amples informations sur les **procédures à suivre**, vous pouvez communiquer avec la **technicienne en gestion des dossiers étudiants** de votre département.*

*Si vous avez des **questions concernant un aspect éthique** de votre projet de recherche, n'hésitez pas à communiquer avec la conseillère en éthique de la recherche, **Katia Maliantovitch**, au Vice-décanat à la recherche de la Faculté des arts et des sciences au 514-343-7338 ou à l'adresse courriel [katia.maliantovitch@umontreal.ca](mailto:katia.maliantovitch@umontreal.ca).*

## I. AI-JE BESOIN D'UN CERTIFICAT D'ÉTHIQUE ?

### A. OUI

- si votre projet de recherche implique un **recours à des sujets humains** (qu'il se déroule ici ou dans un autre pays).

En plus des expérimentations proprement dites, voici quelques **exemples** de recours à des sujets humains :

- effectuer des **entrevues**;
- **observer** des personnes ou des groupes;
- envoyer ou administrer un **questionnaire**, effectuer des **sondages (même anonymes)**;
- **consulter** des renseignements personnels, des archives ou des documents privés;
- évaluer par **imagerie cérébrale** certaines caractéristiques neuropsychologiques;
- effectuer des analyses **microbiologiques de tissus humains**;
- effectuer de **nouvelles analyses sur des données déjà recueillies**.

### B. NON

- si vous utilisez uniquement des **données de nature publique**, c'est-à-dire disponibles à tous (**sans autorisation particulière**), par exemple :
  - articles de revues scientifiques et autres;
  - analyse d'émissions télévisées, de politiques officielles, de lois et de règlements;
  - utilisation de bases de données disponibles à tous par Internet, etc.

**Par contre**, les données brutes de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec ne sont PAS des données publiques, **car une autorisation particulière est requise pour y avoir accès**.

- **si votre projet s'inscrit complètement** (c'est-à-dire sans nouveaux éléments comme de nouvelles entrevues ou autres) **au sein d'un projet pour lequel un certificat d'éthique a été délivré par l'UdeM ou un établissement affilié\*** (vous en trouverez la liste à l'adresse <http://www.umontreal.ca/repertoires/affilies.html>) **dans les 5 dernières années**; vous n'avez alors qu'à fournir une copie de ce certificat à la technicienne en gestion des dossiers étudiants de votre département.

\* à l'exception des écoles (Polytechnique et HEC)

\* à l'exception des certificats délivrés dans le cadre du mécanisme multacentrique

## C. INCERTAIN

- **si vous détenez un certificat d'éthique d'une autre université québécoise**, prière de communiquer avec la conseillère en éthique de la recherche du CERFAS, Katia Maliantovitch.

## II. À QUEL MOMENT DOIS-JE DEMANDER UN CERTIFICAT D'ÉTHIQUE ?

Vous devez demander votre certificat d'éthique **au moins 8 semaines avant la date prévue du début de la collecte de données ou de l'expérimentation, y compris le recrutement**. Veuillez noter que durant les 3 mois d'été, le CERFAS ne se réunit pas et que les comités départementaux, à cause des vacances des uns et des autres, peuvent fonctionner de façon plus sporadique. Par ailleurs, **une demande de certificat d'éthique ne peut être étudiée que si l'étudiant est effectivement inscrit à l'Université de Montréal** (un étudiant « en suspens » n'a pour sa part droit à aucun service de l'UdeM).

Entre-temps, vous pouvez cependant :

- rassembler les outils nécessaires pour votre projet;
- analyser la littérature scientifique;
- établir des contacts préliminaires (mais non procéder au recrutement des participants).

## III. QUELS SONT LES DOCUMENTS REQUIS POUR MA DEMANDE ?

Vous devez présenter les documents suivants :

- 1) **Questionnaire d'évaluation éthique**, disponible sur le site : <http://www.fas.umontreal.ca/recherche/ethique/index.html>

- **N.B. : Nouveau sur le questionnaire d'évaluation éthique :**

### **Numéro d'enregistrement des ESSAIS CLINIQUES**

**Les évaluations des effets de thérapies, interventions ou expérimentations sur l'état non seulement physique mais aussi psychique d'un individu font partie des essais cliniques.** Ces projets doivent être enregistrés dans le registre d'essais cliniques que vous trouverez à l'adresse <http://clinicaltrials.gov>. **Le numéro de l'essai clinique** (il s'agit du « ClinicalTrials.gov Identifier », un numéro qui commence par « NCT... »), devra être transmis au Comité d'éthique, car il doit être indiqué sur le certificat d'éthique.

- 2) **Description du projet**

En plus du résumé demandé dans le questionnaire, vous devez **joindre une description plus détaillée de votre projet de recherche** (ce peut être votre devis ou un autre document que vous avez déjà préparé dans le cadre de vos travaux), **incluant :**

**a) Les informations générales**

- votre nom
- le nom de votre directeur de recherche
- votre département
- le titre du projet

**b) Une description détaillée des objectifs**

- les objectifs généraux du projet
- les objectifs spécifiques du projet

**c) Une description détaillée de la méthodologie**

- les **procédures précises de recrutement** des participants (qui effectuera le recrutement, comment) ou d'accès aux données;
- la **façon dont le consentement sera obtenu**;
- le **nombre de participants et leurs caractéristiques** (âge, milieu, sexe, etc.);
- les **activités** auxquelles seront soumis les participants, le **lieu** et le **temps requis** pour leur participation;
- les **formes de collecte de données** aux différentes étapes du projet (questionnaires format papier ou sur Internet, entrevues avec enregistrements audio ou vidéo; etc.);
- le cas échéant, les **mesures prises pour assurer la confidentialité** des données aux différentes étapes (par exemple informations personnelles remplacées par un code) ou au contraire la mention de divulgation de l'identité des participants.

**3) Formulaire de consentement**

**IMPORTANT**

Tous les détails nécessaires à l'élaboration de votre formulaire de consentement se trouvent dans le document *Informations relatives aux formulaires de consentement* disponible à l'adresse <http://www.fas.umontreal.ca/recherche/ethique/index.html>.

- **Notez que le formulaire de consentement est requis même lorsque les participants n'encourent aucun risque particulier.**

**IV. À QUI DOIS-JE PRÉSENTER MA DEMANDE DE CERTIFICAT D'ÉTHIQUE ?**

- **À la technicienne en gestion des dossiers étudiants** de votre département ou du département d'attache de votre directeur de recherche si vous êtes inscrit dans un programme multidisciplinaire (par exemple le programme de sciences humaines appliquées). Vous devez soumettre votre demande par courriel ou en copie papier. **Il est très important que votre**

**directeur de recherche soit en copie du courriel ou qu'il signe le questionnaire d'évaluation éthique s'il s'agit d'une présentation papier.**

- **À l'établissement** si votre recherche se déroule dans un établissement affilié à l'Université de Montréal, soit un établissement du réseau de la Santé et des Services sociaux comme un centre hospitalier ou un centre jeunesse, puisque **l'Université reconnaît les certificats délivrés par ses établissements affiliés (sauf exceptions, voir section I)**. Vous en trouverez la liste à l'adresse <http://www.umontreal.ca/repertoires/affilies.html>. Vous n'aurez ensuite qu'à **fournir une copie du certificat à la technicienne en gestion des dossiers étudiants de votre département.**
- **À l'établissement où se déroulera votre recherche ET à la technicienne en gestion des dossiers étudiants de votre département** si cet établissement n'est pas affilié à l'Université et qu'il exige une approbation éthique de son propre comité (par exemple une école de la Commission scolaire de Montréal) puisque l'Université **ne reconnaît pas les certificats délivrés par des établissements non affiliés.**

## V. À L'UNIVERSITÉ, QUI PROCÈDE À L'ÉVALUATION DE MA DEMANDE ?

- **Le Comité départemental** si votre département en a un et si votre projet ne comporte pas de risque particulier et n'implique pas de mineurs ou d'adultes inaptes.
- **Le Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences (CERFAS)** qui l'étudie :
  - en réunion plénière si le projet comporte des risques particuliers ou si les participants sont des mineurs, des majeurs inaptes ou des personnes vulnérables. Vous trouverez à l'adresse <http://www.fas.umontreal.ca/recherche/ethique/index.html> le **calendrier des réunions du CERFAS comportant les dates prévues des réunions ainsi que les dates limites de réception des demandes;**
  - en comité délégué si votre département n'a pas de comité départemental et que votre projet ne comporte pas de risque particulier et n'implique pas de mineurs, d'adultes inaptes ou de participants vulnérables.

## VI. DÉCISIONS POSSIBLES

- **Approbation du projet tel quel** : le certificat d'éthique est délivré.
- **Approbation du projet avec conditions** : le comité demande des modifications et/ou des informations supplémentaires (à fournir en consultation avec votre directeur de recherche).
- **Suspension de décision** : le comité veut revoir le projet avec des renseignements additionnels et/ou des modifications importantes.

- **Transfert au CERFAS** : le comité départemental ou le comité délégué transfère le projet au CERFAS pour qu'il soit étudié en réunion plénière (risques potentiels, nature délicate du projet, etc).
- **Refus du projet** : avant de rendre une telle décision, le Comité communiquerait avec vous et votre directeur de recherche pour vous informer des motifs d'un éventuel refus et étudier les modifications qui pourraient être apportées au projet afin de le rendre conforme aux normes éthiques.

## VII. DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT D'ÉTHIQUE

Votre certificat d'éthique vous parviendra de la **technicienne en gestion des dossiers étudiants** de votre département, école ou programme ou du CERFAS, selon le cas, par courriel avec copie à votre directeur de recherche. Un exemplaire en sera également transmis par la technicienne en gestion des dossiers étudiants à la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) afin qu'il soit joint au formulaire d'enregistrement de votre sujet de recherche.

## VIII. SUIVI ÉTHIQUE

Afin de répondre aux exigences éthiques en vigueur, un suivi annuel doit être exercé auprès des chercheurs (professeurs et étudiants) **afin de maintenir la validité de leur certificat d'éthique**. À cette fin, un bref questionnaire de suivi est transmis en temps et lieu à tout chercheur un an après la délivrance de son certificat d'éthique ou du dernier suivi effectué.

- Toutefois, si votre projet était entièrement terminé avant le suivi annuel, c'est-à-dire que **votre mémoire ou votre thèse a été déposé et accepté**, veuillez **dès lors nous transmettre le questionnaire de suivi**, qui tiendra dans ce cas lieu de rapport final. Vous le trouverez sur notre site Web à l'adresse <http://www.fas.umontreal.ca/recherche/ethique/index.html>.